Chambre régionale des comptes
du Centre

AUDIENCE SOLENNELLE

DU LUNDI 12 MARS 2007

Allocution prononcée par Monsieur Michel-Pierre PRAT

Président de la chambre régionale des comptes du Centre

L'ensemble des personnels de la chambre ainsi que moi-même sommes honorés de votre présence à cette audience solennelle. Nous tenions à vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre institution. Moment privilégié pour rendre compte de l'activité de la juridiction de l'année, cette audience solennelle est également pour nous le premier temps fort de la commémoration du 25ème anniversaire de la création des chambres des comptes. Cette année 2007 est d'autant plus symbolique pour les juridictions financières qu'elles célèbrent aussi le bicentenaire de la Cour des comptes.

Au cours de cette séance, Madame la secrétaire générale donnera lecture des textes intéressant la chambre, nous procèderons ensuite à l'installation de deux nouveaux magistrats, puis, Monsieur le commissaire du gouvernement retracera l'activité de notre juridiction, enfin, je vous ferai part de l'évolution de nos méthodes de contrôle et des principaux thèmes qui ont alimenté nos recommandations, cette année.

Aujourd'hui, nous avons ainsi le plaisir d'accueillir parmi nous Mrs Rémi INDART et Patrick LE GUERER

Monsieur Rémi INDART, premier conseiller, a suivi une formation en psychologie puis assumé les fonctions d'inspecteur du travail et de directeur financier d'hôpital avant d'entrer à l'ENA et d'être conseiller à la chambre des comptes du Centre. Il nous rejoint après deux années au conseil économique et social.

Monsieur Patrick LE GUERER, premier conseiller, a exercé des fonctions au ministère de la jeunesse et des sports puis au ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État. Il a ensuite rejoint la chambre des comptes d'Ile de France puis, aujourd'hui, celle du Centre.

Au cours de cette dernière année, de plus, Monsieur Philippe PARLANT-PINET nous a rejoint comme premier conseiller après avoir exercé les responsabilités de directeur général des services d'un département.

Nous leur souhaitons la bienvenue et pleine réussite.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant vous la simplification de nos méthodes de contrôle, dans un contexte d'élargissement des compétences des collectivités territoriales au côté des interventions de l'Etat. Evaluer une politique publique, dont les financements sont d'origine multiple, oblige désormais les juridictions financières à mettre en synergie leurs investigations. Et ce, d'autant plus, lorsqu'elles émanent d'enquêtes communes à plusieurs chambres régionales et à la Cour.

Cette approche de simplification de nos méthodes de contrôle, est en effet connexe à une complexité croissante de nos procédures. Ainsi que nous l'a rappelé M. le commissaire du gouvernement, les réformes législatives successives, comme les apports jurisprudentiels, ont visé

dans leur ensemble à renforcer les pouvoirs d'instruction des chambres. Mais, également, à accroître la sécurité juridique de leurs interventions en affinant, notamment, la contradiction.

- Contradiction, dans le cadre de l'examen de gestion, avec le ou les ordonnateurs successifs qui détiennent un droit à réponse écrite et à audition, jusqu'à ce que les observations définitives ne deviennent publiques et communicables.
- Contradiction, lors des contrôles juridictionnels, avec le ou les comptables concernés, en intégrant les exigences récentes apportées par l'arrêt Martinie en matière d'audience publique.

Ces garanties nouvelles tendent vers une information plus large des élus, des responsables locaux et des citoyens, sur la gestion et le fonctionnement des organismes publics. Certes, la transparence est garante de nos procédures, et il faut s'en réjouir. Mais, le respect des phases successives de contradiction, ajouté au principe de la décision collégiale, ne doit pas nuire pour autant au délai raisonnable dans lequel nous sommes tenus de mener nos travaux. Car le temps est aussi gage de pertinence. Et la lisibilité de nos interventions n'a de réelle portée que si elle s'inscrit dans le contemporain de l'action publique.

Il nous faut donc simplifier nos méthodes de contrôle. Et la dématérialisation des échanges entre ordonnateurs, comptables et juridictions financières en est un aspect.

Elle fait l'objet de concertation tripartite entre :

- le ministère des finances,
- les juridictions financières
- et les représentants des ordonnateurs, parmi lesquels, les associations d'élus municipaux, départementaux, régionaux, et les représentants du secteur hospitalier et du logement social.

Ces travaux ont permis d'élaborer une charte nationale, signée en décembre 2004 ; dans le prolongement de celle-ci, un nombre croissant de conventions spécifiques a été établi. Le schéma retenu est efficace et pragmatique : une convention-cadre nationale est définie, qui peut être ensuite déclinée localement.

Ainsi, la convention de dématérialisation de la paye, validée au niveau national en juillet 2005, a donné lieu à un premier accord en région Centre dès décembre de la même année. Un travail avec les ordonnateurs intéressés, le trésor public et la chambre des comptes a rendu possible la signature de 24 conventions dès 2006 : la région, deux conseils généraux, plusieurs communes, des offices de l'habitat et des centres hospitaliers.

Le mouvement est appelé à se poursuivre et à s'amplifier en 2007, avec la mise en oeuvre en région Centre de plusieurs conventions-cadres. Je citerai, notamment, les titres de recettes et mandats, l'aide sociale, les pièces initiales de marchés publics, les délibérations et arrêtés.

De manière plus prospective, j'évoquerai la dématérialisation, à titre expérimental, du compte de gestion sur chiffres. A brève échéance, ordonnateurs et comptables pourront substituer, au compte de gestion et aux liasses de pièces justificatives, un simple support numérique.

Tous les protagonistes en seront bénéficiaires. En termes d'économies de moyens, d'abord, en limitant les coûts d'impression, d'envoi et de stockage. Mais aussi, et surtout, en termes de mode d'investigation : une analyse informatisée permet à l'ordonnateur et au comptable de faire apparaître automatiquement, avant production des comptes à la chambre, les incohérences ou erreurs du compte de gestion. Nous avons tous intérêt à cette plus grande qualité dans la production comptable, qui va dans le sens d'une plus grande fiabilité des comptes locaux, indispensable si l'on souhaite, le cas échéant, s'orienter vers la certification des comptes.

Ces aspects techniques ne peuvent que me rappeler quelques souvenirs de physique nucléaire où, dématérialiser est la mise en œuvre de la théorie quantique de Planck, Böhr et Enstein à la base de l'énergie lumineuse : et la lumière n'est-elle pas, d'ailleurs, un des symboles des juridictions financières ?

Ainsi, l'avenir est peut être immatériel, mais l'efficacité de nos interventions tient autant à la sélectivité des axes de contrôles, qu'à l'adoption de modes d'investigations pertinents.

En ce sens, nous contribuons à l'amélioration de l'action publique, à une meilleure information du citoyen et assumons notre rôle d'auxiliaire de la démocratie.

J'évoquerai à ce stade un autre aspect de simplification de nos méthodes avec l'introduction, en 2006, du contrôle dit « normé ». Une meilleure couverture de notre champ d'action peut ainsi être obtenue, en particulier pour les collectivités dont la population est comprise entre 3 500 et 15 000 habitants. Cette démarche vise à standardiser l'analyse financière, à rationaliser le contrôle de domaines à risques financiers et juridiques, telles la commande publique ou la gestion du personnel. Ces vérifications, menées sur la base de questionnaires homogènes, ont pour objectif de s'assurer de la sincérité de l'équilibre financier de la collectivité, de la régularité et de la transparence d'opérations déterminées. Ce nouvel outil, utilisé de façon identique auprès d'une douzaine de communes de la région de taille comparable, a démontré son efficacité au regard du contenu des observations et recommandations formulées.

Nous nous devons d'ajuster nos moyens de contrôles, les adapter pour répondre pleinement aux missions qui nous sont dévolues. Il nous faut alors articuler, au sein de notre programmation annuelle, et dorénavant pluri-annuelle, de nos travaux, contrôles organiques et évaluations de politiques publiques.

Dans le cadre d'enquêtes communes avec la Cour et d'autres chambres régionales, telle celle relative à l'enseignement primaire, le contrôle « normé » a ainsi permis de dégager un échantillon significatif de communes. Sur cette base, la chambre a évalué la part de leur intervention dans le fonctionnement des écoles et apprécié l'articulation de leurs compétences avec celles de l'Etat.

Il en va de même pour notre participation à l'enquête sur la fiabilité des comptes dans les établissements publics de santé, menée à partir de certains hôpitaux de la région. La recherche d'une image régulière, sincère et fidèle de la situation financière et patrimoniale de ces établissements s'avère délicate : ceci, du fait d'incertitudes quant au rattachement des charges et produits à l'exercice concerné, d'imputations erronées de dépenses, d'absence de justificatifs dans la constitution de provisions pour risques et charges. Aux situations financières contrastées s'ajoute l'existence d'outils de gestion insuffisamment exploités, au détriment d'une réflexion plus collective, nécessaire en ce domaine.

Notre contribution à l'enquête sur les aides publiques aux entreprises et les aides des collectivités en faveur de l'emploi, a porté sur la cohérence des politiques, initiées en la matière par les différents acteurs publics et parapublics de la région. La chambre a émis de fortes recommandations sur la régularité juridique des dispositifs mis en place, au regard du droit français et des règles communautaires. Il en a été de même s'agissant de l'efficacité économique et sociale des aides attribuées au nord de la région Centre. Par ailleurs, la chambre a examiné la reconversion du bassin d'emploi de Romorantin, pour lequel la mise en œuvre d'un dispositif de contrat de site a permis de limiter partiellement les conséquences néfastes de la fermeture de l'entreprise Matra.

Mais d'autres investigations, propres au ressort de la chambre, ont été menées, notamment dans le domaine du spectacle vivant. La chambre a pu ainsi rappeler que l'utilisation d'une structure à vocation culturelle, par différents organisateurs, nécessite des relations formalisées avec le gestionnaire de cet équipement, afin d'éviter tout risque juridique et financier. De même, une répartition équitable du coût logistique entre les différents utilisateurs est indispensable. Il en va de la connaissance du véritable prix de revient des spectacles, et de la détermination du juste niveau de participation consentie par chacun des financeurs concernés. La mise à disposition d'un tel équipement, destinée à favoriser la traduction d'objectifs culturels convergents, s'est en réalité limitée à l'établissement d'un planning général d'utilisation des locaux. Enfin, la chambre a également relevé que la coproduction de spectacles, avec un ou plusieurs théâtres parisiens, a lieu sur la base de contrats dont les termes financiers sont peu favorables. Elle a également pu constater des retours financiers limités, lors des tournées de ces coproductions.

Au-delà de ces observations concernant des collectivités, des associations et le secteur hospitalier, au-delà des avis budgétaires sollicités par le corps préfectoral et des expertises, je signale que la chambre a examiné avec intérêt l'instauration de la gratuité des transports publics dans une agglomération ; qu'elle a entrepris un premier contrôle et relevé de nombreux et coûteux dispositifs pour soutenir un club de football ; ceci se poursuit d'ailleurs en 2007 par l'étude des relations entre les collectivités territoriales et les sports professionnels. La chambre a mené en 2006, et achève en 2007, la vérification des six chambres départementales de commerce et d'industrie et de la chambre régionale : ces contrôles donneront lieu à une synthèse, au cours des prochains mois, où seront signalés les principaux manquements. Naturellement, nous continuerons ou terminerons nos travaux sur la formation professionnelle, les aéroports, les aides économiques et le domaine universitaire.

Cependant, rendre public l'ensemble de ces constats, émettre des recommandations ne valent qu'au regard des suites données par les responsables. Il ne s'agit pas pour nous d'actualiser un contrôle, ni d'établir seulement la prise en compte ou non de nos recommandations. Il nous revient d'assumer pleinement la fonction de contrôle externe et indépendant, qui est la nôtre, en portant à la connaissance de tous, la vérification des résultats obtenus à l'issue de nos enquêtes. Communiquer sur les effets de nos interventions participe également du débat démocratique, et, contribue à la poursuite de la réforme de la gestion publique.

Tout ceci, dans un contexte, et je voudrais le souligner, d'une gestion locale, pour l'essentiel, performante dans la région Centre.

Ainsi que je vous l'indiquais en introduisant mon propos, 2007 est, pour nous, une année symbolique puisqu'elle réunit, dans une célébration simultanée, le bicentenaire de la Cour des comptes et le vingt-cinquième anniversaire des chambres régionales des comptes. C'est tout d'abord l'occasion d'un retour sur notre lointaine filiation avec les chambres des comptes de notre région : du Berry, du Vendômois, de Touraine, du Blésois, et de l'Orléanais, qui étaient chargées de l'ordre public, de l'administration des finances et de la conservation des domaines royaux et droits régaliens. Pour les travaux présentés aujourd'hui, que soient ici remerciés les élus concernés et les directeurs et conservateurs des archives départementales du Loiret, du Loir-et-Cher, de la médiathèque d'Orléans et de la bibliothèque de Blois Agglopolys. Que soient remerciés nos historiens de la chambre, précédemment Jean-Pierre PHELOUZAT et, actuellement, Robin DEGRON. Finalement, c'est l'ensemble des personnels de la chambre que je voudrais saluer, et plus particulièrement celles et ceux qui se sont investis dans la préparation de cette célébration, sous la responsabilité de Patrick BONNAUD et d'Annie MULON : Corinne, Pascal, Isabelle, Sylvie, Cyril, Sophie, Pascal et Michel et tant d'autres. Par rapport à cette célébration, je voudrais citer la plus ancienne collaboratrice, Edith ROLLINAT, secrétaire du président dès la création de la chambre, et Jean-Louis HIDAS, notre doyen, alors secrétaire général et cheville ouvrière de l'installation de la chambre dans cet hôtel Pommeret.

Cette année 2007 est, enfin, de manière plus contemporaine, l'occasion pour notre institution de s'ouvrir sur l'extérieur, en direction de nos interlocuteurs institutionnels mais aussi d'un public plus large, avec un temps fort en direction de la jeunesse.

Vous en trouverez quelques éléments dans les documents qui vous sont remis et, avant de nous retrouver au cocktail qui clôt cette journée, je vous invite à rejoindre le Premier président de la Cour des comptes pour l'inauguration de l'exposition.

Je vous remercie.